

Arrêté

Générale

colonial

Arrêté n° 230 décernant la médaille du Mérite de l'Afrique-Noire au personnel du Service de l'artillerie.

n° 230

Ministère
ACTES DU POUVOIR LOCAL

Date de publication
10 avril 1942

Numéro JO
n° 4 du 30/04/1942

Date du numéro
30 avril 1942

VISAS

Le Gouverneur de la Côte française des Somalis et dépendances, commandeur de la Légion d'honneur.

Vu l'ordonnance organique du 18 septembre 1844 rendue applicable à la colonie par décret du 18 juin 1884

Vu le décret du 26 juin 1911 portant création de la médaille du Mérite de l'Afrique-Noire française

Sur la proposition du général commandant supérieur,

TEXTE INTÉGRAL

Art. 1er

— La médaille du Mérite de l'Afrique-Noire française est décernée au personnel ci-après du Service de l'artillerie : Bauby, agent principal de 1re classe; Piétri, agent principal de 1er classe; Le Cloarec, agent principal de 2° classe; Wipf, brigadier-chef.

Art. 2

— Le présent arrêté sera enregistré, communiqué et publié partout où besoin sera.

NOUAILHETAS.